

Le MALIN

du 4. au 17 décembre 96

la définition de l'oeuvre d'art. Car les questions essentielles que pose cet événement invraisemblable, sont celles-ci: qu'est-ce qu'une oeuvre d'art, qu'est-ce qu'un artiste, à quoi le reconnaît-



on, qui est juge en la matière, qu'est ce qui est beau ? Comment finalement le droit peut-il juger du beau ?

Benjamin Fondane, auteur de «Constantin Brancusi» publié en 1929, cite à ce propos une anecdote racontée par Picasso «d'un garagiste qui l'avait assigné en dommages-intérêts, pour lui avoir sali un mur d'un dessin à sa manière». Dans le cas Brancusi, les impliqués outre-atlantiques n'étaient autres que des critiques d'art, des experts et des hommes de droit. Toute la difficulté a été, pour **Éric Vigner**, de rendre par l'art dramatique ce que soulève un tel moment dans l'histoire et dans la philosophie de l'art, et pour bien faire saisir ce qui s'est passé lors de ce procès, il propose un débat en la Salle des Assises du Tribunal de Grande Instance le 7 décembre à 15 h autour de la question « Qu'est-ce qu'une oeuvre d'art ? », en présence d'un inspecteur des douanes, d'un conservateur de musées et d'autres participants. Une sorte de reconstitution naturaliste d'un outrage fait à l'art. Comme le dit Brancusi, «l'oeuvre d'art est un crime parfait », et il est temps de s'expliquer.

**Du 3 au 14 décembre à 20h.
Relâche le dimanche et le lundi.**

Stéphanie Mary,

TNS.

En octobre 1926, **Constantin Brancusi**, grand initiateur de la sculpture contemporaine et du renouvellement plastique, prépare de France, une exposition à la Galerie Brummer à New York. Mais la vingtaine d'oeuvres qui migre ainsi, sont saisies à la douane: le statut d'oeuvre d'art leur est refusé. Brancusi, aidé de Marcel Duchamp et d'une cohorte de personnalités du monde de l'art, décide de réagir, mais le procès s'ouvre un an plus tard, autour de